



FREDON LR

Cynips du châtaignier

Un fléau aux portes du Languedoc-Roussillon

La vigilance de tous est nécessaire !



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

OIER SUAMME

La situation à ce jour

Juin 2010

Dans ce numéro :

La situation à ce jour	1
Les mesures réglementaires	1
Symptômes et dégâts	2
Procédure en cas d'observation de symptômes douteux	3
Vos contacts	4

Le cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est aujourd'hui le ravageur n°1 du châtaignier au niveau mondial.

Originaire de Chine, ce ravageur est installé en **Italie** (Piémont, depuis 2002) et a été détecté en **Slovénie** (2005) et en **Suisse** (Tessin). Cet insecte est également présent au Japon, en Corée ainsi qu'aux Etats-Unis.

En **France**, après la découverte de micros foyers en PACA en 2005 et en Midi-Pyrénées en 2007, qui ont

fait l'objet de mesures d'arrachage, un premier foyer a été détecté en 2007 dans les Alpes Maritimes (secteur du col de Tende).

En octobre 2009, un second foyer est identifié près d'Evian (Haute-Savoie).

Des nouveaux foyers viennent d'être identifiés au début du mois de mai 2010 en Rhône Alpes : ils concernent les départements de la Drôme et de l'Ardèche, de la Savoie et de la Haute Savoie.

En vallée du Rhône, le foyer

de plusieurs dizaines d'hectares se situe autour de Valence. Au vu des symptômes, ce foyer est actif depuis plusieurs années.



Galles sur jeune rameau

Les mesures réglementaires

Recherches en cours

Deux pistes de recherches existent actuellement :

La lutte biologique par lâcher de *Torymus sinensis* dans les zones infestées (insecte qui parasite le cynips). Cette lutte est en cours en Italie. En France, les premiers lâchers ont eu lieu dans les Alpes Maritimes en mai 2010.

La résistance génétique de certaines variétés de certain châtaigniers, car toutes n'ont pas la même sensibilité aux attaques du cynips.

Une décision de la commission Européenne du 27/06/06 fixe les mesures provisoires d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation du ravageur dans la Communauté.

Ces mesures concernent :

- **Les importations de pays tiers (hors Union Européenne)** : les végétaux doivent provenir de pays tiers indemnes de l'organisme ou de zones officiellement reconnues exemptes de risque phytosanitaire.

Ceci doit être mentionné en déclaration supplémentaire sur le Certificat Phytosanitaire.

- **L'introduction à partir d'un pays de l'Union Européenne** : les végétaux doivent provenir de pays indemnes de l'organisme ou de zones officiellement reconnues exemptes de risque phytosanitaire.

Le respect de ces exigences est attesté par la présence obligatoire du Passeport Phytosanitaire Européen (à vérifier lors de toute introduction)

- **Les plants ou greffons achetés** à des producteurs ou revendeurs en France sont également soumis à ces exigences (présence obligatoire du Passeport Phytosanitaire Européen)

- **L'obligation de déclaration de tout symptôme** de cynips du châtaignier auprès de la mairie de la commune concernée ou auprès du Service Régional de l'Alimentation (ex-Service Régional de la Protection des Végétaux).

- **La déclaration de toute nouvelle plantation** ou tout nouveau surgreffage, quelle que soit l'origine du matériel végétal. Ces fiches de déclaration sont disponibles auprès de votre service technique ou auprès du Service Régional de l'Alimentation.

Elles sont à adresser au Service Régional de l'Alimentation du lieu d'importation et/ou de plantation du matériel végétal.

Symptômes et dégâts

Le cynips (taille de l'adulte : 2 mm) pond en juin-juillet dans les bourgeons. Les larves passent l'hiver dans les bourgeons, **sans symptôme apparent**.

Au printemps, lors du débourrement, des galles apparaissent, causant une **diminution de croissance des rameaux et une baisse importante de la production**. Elles peuvent être observées sur tous les organes verts : nervure ou pétiole de la feuille, inflorescence, rameau...



Galles sur bourgeons

baisse importante de la production

Les caractéristiques des galles varient suyant les variétés de châtaignier :

- leur diamètre varie de 5 à 20 mm,
- leur couleur va du rouge au vert,
- leur nombre est également extrêmement variable.

Certaines variétés sont extrêmement sensibles comme Marsol ou Marigoule (M15). Jusqu'à ce jour, la variété Bouche de Bétizac est résistante au cynips.

On ne connaît pas encore la sensibilité des variétés traditionnelles du Languedoc-Roussillon à ce ravageur. Cependant, les 1^{ère} observations sur les variétés traditionnelles italiennes montrent la sensibilité de la plupart des variétés locales.

A noter que **les galles restent fixées** sur l'arbre pendant plusieurs mois : il est alors possible d'observer sur les arbres atteints des galles sèches ainsi que des feuilles et des rameaux secs au cours de l'été et jusqu'au printemps suivant.



Châtaignier infesté depuis plusieurs années

Pas de symptôme visible en hiver en début d'attaque



Galles sur feuilles



Galles sur bourgeons et feuilles



Galles vertes et sèches

Procédure en cas d'observation de symptômes douteux

En cas d'observation de symptômes douteux dans une parcelle, voici la procédure à suivre.

1/ **Marquer** les arbres présentant des symptômes à la bombe de peinture ou à la rubalise de chantier.

2/ **Reporter** l'emplacement des arbres marqués sur un plan parcellaire.

3/ **Contact**er votre service technique ou le Service Régional de l'Alimentation de votre région afin que des échantillons soient prélevés en vue d'analyse officielle (voir Contacts ci-dessous).



Détail d'une galle

**Faire identifier tous
les symptômes**

Vos contacts en Languedoc Roussillon

Service Régional de l'Alimentation (SRAL) du Languedoc-Roussillon

Maison de l'Agriculture, Place Jean-Antoine CHAPTAL
CS70039
34060 MONTPELLIER Cedex 02
Tél 04 67 70 19 50 / Fax 04 67 10 19 46

Personne ressource : Christine COLAS

Fédération Régionale de lutte contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc-Roussillon

Les Garrigues
8 rue des Cigales
34990 JUVIGNAC
Tél 04 67 75 64 48 / Fax 04 67 75 80 52

Personne ressource : Nicolas ANDRE

SUAMME

Mas de Saporta
Maison des Agriculteurs Bât B
34875 LATTES
Tél 04 67 20 88 89 / Fax 04 67 20 48 01

Personnes ressources :

Lattes	Anne BOUTITIE	04 67 20 48 02
Alès	Béatrice LADRANGE	04 66 54 29 67
Bédarieux	Jean-Michel THEVIER	04 67 95 01 72
Carcassonne	Jacky RIQUET	04 68 11 79 59

**Informez vous auprès des
personnes ressources**

**Retrouver les infos en ligne sur
les sites de la DRAAF et de la
CRALR (BSV Arboriculture et ZNA)**

Cynips du châtaignier



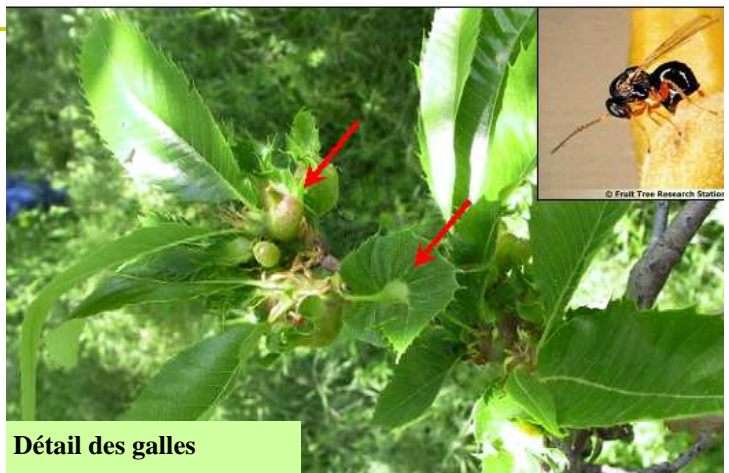
Arbre contaminé
Photo 1 Jean Claude Streito LNPV

Informez vous auprès des personnes ressources

Retrouver les infos en ligne sur les sites de la DRAAF et de la CRALR (BSV Arboriculture et ZNA)



Photo 2 : galle en coupe : Fabio Stergule, Università di Udine, Bug- 5383036



Détail des galles



Feuilles desséchées sur rameaux